



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/WP.4/GE.1/2007/3
26 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»

Groupe spécial d'experts des investissements
dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer
les changements climatiques

Neuvième réunion
Genève, 1^{er} juin 2007

**RAPPORT DE LA NEUVIÈME RÉUNION DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS
DES INVESTISSEMENTS DANS L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE
D'ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

I. PARTICIPATION

1. Ont participé à la réunion les coordonnateurs nationaux et les représentants des institutions nationales participantes des États membres ci-après: Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Serbie, Roumanie et Ukraine.

2. Étaient également présents des représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

II. OUVERTURE DE LA RÉUNION

3. Le Directeur adjoint de la Division de l'énergie durable de la CEE a ouvert la réunion. Dans ses observations liminaires, il a remercié, au nom de la CEE, les institutions de cofinancement, à savoir la Fondation des Nations Unies, le Fonds français pour l'environnement

mondial (FFEM), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'European Business Congress (EBC), pour leur contribution sous forme de dons d'assistance technique d'un montant de 7 750 000 dollars des États-Unis, aux fins de la réalisation de projets en matière d'efficacité énergétique dont la CEE est l'agent d'exécution.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Point 1 de l'ordre du jour)

4. L'ordre du jour figurant dans le document ECE/ENERGY/WP.4/GE.1/2007/1 a été adopté sans modification.

IV. ÉLECTION DU BUREAU

(Point 2 de l'ordre du jour)

5. M. Zdravko Genchev (Bulgarie) et M. Mykola Raptsun (Ukraine) ont été élus Président et Vice-Président respectivement.

V. ÉVOLUTION RÉCENTE DU PROJET DE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS DANS L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. Dans ses observations liminaires, le Directeur adjoint de la Division de l'énergie durable de la CEE a présenté l'évolution récente du projet de financement d'investissements dans l'efficacité énergétique en vue de l'atténuation des changements climatiques, en insistant particulièrement sur la création du fonds d'investissement, qui est le principal aboutissement de l'ensemble des activités d'assistance technique prévues dans les pays participants suivants: Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Moldova, Roumanie, Serbie et Ukraine. Le projet vise à mettre au point un mécanisme de financement spécialisé, dont la gestion sera assurée par une société privée de gestion de fonds expérimentée et qui s'inscrira dans une réserve de projets permettant la participation à grande échelle des investisseurs du secteur privé en association avec des entités publiques.

7. À la lumière des enseignements tirés des précédents mécanismes de financement, le projet permettra aux institutions financières publiques et privées de premier plan de créer un fonds de participation public-privé doté de 250 millions d'euros venant compléter les autres mécanismes de financement. Ainsi, le projet devrait mobiliser un volume d'investissement allant jusqu'à 2 milliards d'euros destinés à des projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables et représentant une valeur d'investissement au moins équivalente à cette somme dans les pays d'Europe du Sud-Est et les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). Par le biais de cette initiative, l'objectif est de proposer un mécanisme de financement novateur qui constituera une avancée majeure dans l'atténuation des changements climatiques en soutenant la création de l'infrastructure intermédiaire nécessaire (par exemple, sociétés de services énergétiques, fabricants, fournisseurs, installateurs et distributeurs de matériel, services de vérification des bilans énergétiques et d'ingénierie) ainsi qu'en investissant directement dans des projets indépendants (concernant notamment la production et la distribution d'électricité, la rénovation des installations de chauffage urbain et les centrales d'énergies renouvelables).

8. Le projet débouchera sur des investissements substantiels qui devraient permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 10 millions de tonnes de CO₂ par an, de renforcer les compétences des experts nationaux et de procéder à des réformes politiques dans les pays participants. D'après les critères du FEM, il en résultera une réduction des émissions directes de CO₂ s'établissant à 200 millions de tonnes sur une période de vingt ans.

VI. PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER POUR LA PREMIÈRE ANNÉE (Point 4 de l'ordre du jour)

9. Les coordonnateurs nationaux et représentants d'institutions nationales participantes ont examiné ce point dans le cadre d'un échange de questions et réponses spécifiques. Le débat a apporté davantage d'éléments permettant de comprendre quelle sera la structure du fonds dans les pays d'Europe de l'Est, la manière dont les investissements seront réalisés et les projets sélectionnés, comment sera déterminé le partenariat public-privé au sein du fonds et comment sera identifiée la réserve de projets. L'examen de ce point a également porté sur la mise en œuvre globale des activités d'assistance technique, sur le plan de travail et sur la répartition des tâches entre les principaux acteurs durant la première année d'exécution.

10. Une attention spéciale a été consacrée au rôle des coordonnateurs nationaux et des institutions nationales participantes dans la création du fonds. Le secrétariat a encouragé les pays participants à apporter leur soutien au fonds en encourageant une participation publique et nationale qui permettrait d'asseoir la crédibilité du fonds vis-à-vis des investisseurs des pays non participants et leur donnerait la possibilité d'être associés à la prise de décisions. Bien qu'un pays participant ne soit pas tenu d'investir dans le fonds, une telle initiative créerait une dynamique positive pour la mise en œuvre des projets nationaux d'investissement dans l'efficacité énergétique.

11. La réalisation des deux autres objectifs du projet, à savoir le renforcement des capacités et la réforme des politiques aux fins d'assurer l'efficacité énergétique et la création de marchés pour les énergies renouvelables passera par une collaboration étroite entre les pays participants et la CEE. Les ressources financières affectées au projet serviront en premier lieu à financer directement les activités présentées dans le descriptif du projet. Une partie de ces ressources pourrait cependant être affectée «à la demande» aux équipes de pays, en fonction des progrès et des résultats obtenus. En ce qui concerne le renforcement des capacités, le secrétariat tiendra compte des progrès accomplis par les pays participants au cours des dernières années. Plutôt que des cours de formation, des cours consacrés au développement des entreprises seront organisés afin de permettre l'échange de vues et de connaissances techniques sur la manière dont une interaction peut s'établir entre les partenaires locaux et le fonds.

VII. COMMUNICATIONS DES INSTITUTIONS NATIONALES PARTICIPANTES ET DES COORDONNATEURS NATIONAUX (Point 5 de l'ordre du jour)

12. Les coordonnateurs nationaux et les représentants des institutions nationales participantes ont présenté des communications sur la situation de l'efficacité énergétique dans leur pays (Biélorus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Roumanie, Serbie, et Ukraine).

13. La plupart de ces communications ont donné un aperçu des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre des politiques en matière d'efficacité énergétique et indiqué en quoi ces expériences pourraient être utiles dans la mise en application de la nouvelle phase du projet EE21. La question de l'identification des principaux besoins et des principaux obstacles dans chaque pays a été soulevée dans toutes les communications, également dans l'optique de la réalisation d'une étude sur la politique régionale, à un stade peu avancé des activités mises en œuvre au titre du projet.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

(Point 6 de l'ordre du jour)

14. Néant.

IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

(Point 7 de l'ordre du jour)

15. Le Groupe spécial d'experts:

a) *A remercié* la Fondation pour les Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Ministère français des affaires étrangères et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), le Fonds pour l'environnement mondial et l'European Business Congress e.V pour leur appui au projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue de l'atténuation des changements climatiques;

b) *A salué* le rôle de la CEE en tant qu'agent d'exécution, et s'est félicité de la constitution et de la composition du Groupe de la gestion du projet au sein de la CEE;

c) *S'est félicité* du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en tant qu'agent de réalisation du FEM pour le projet, s'agissant en particulier du fonds d'investissement;

d) *A accueilli favorablement* la désignation officielle des coordonnateurs nationaux et des institutions nationales participantes par les gouvernements de la plupart des pays participants;

e) *A demandé* que les gouvernements des pays participants qui ne l'avaient pas encore fait désignent leurs coordonnateurs nationaux et institutions nationales participantes;

f) *A noté* que la création d'un fonds de participation consacré spécialement aux investissements dans l'efficacité énergétique dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est appellera un engagement majeur de la part des coordonnateurs nationaux et des institutions nationales participantes des pays participants en vue d'une réforme des politiques, ainsi que la promotion de la participation d'institutions publiques ou d'entités du secteur privé au fonds d'investissement;

g) *A prié* les coordonnateurs nationaux et les institutions nationales participantes d'aider le Groupe de la gestion du projet à préparer la création du fonds d'investissement en contribuant:

- Aux consultations avec le gouvernement;

- À la recherche d'investisseurs publics et privés;
 - À la collecte d'informations sur la manière de structurer le fonds, y compris sur la législation nationale dans le domaine de l'énergie;
 - À la collecte d'informations sur la législation relative aux investissements étrangers et aux pratiques comptables;
- h) *Est convenu* qu'une fois de retour dans leur capitale, les coordonnateurs nationaux:
- Informeraient les autorités publiques compétentes de l'existence du fonds pour veiller à ce que la participation du secteur public et/ou du secteur privé au fonds soit envisagée avec toute l'attention voulue;
 - Prépareraient une mission du conseiller financier principal du Groupe de gestion du projet dans chaque capitale en vue de la tenue de consultations au sujet du fonds d'investissement avec les autorités compétentes et/ou les entités du secteur privé qui pourraient participer au fonds;
 - Examineraient la situation en ce qui concerne la passation de marchés en relation avec le rendement énergétique, les sociétés de services énergétiques et les structures ad hoc dans chaque pays participant afin de déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités;
 - Rassembleraient des informations sur les législations/réglementations nationales relatives à l'efficacité énergétique et aux politiques en matière d'énergies renouvelables, les investissements étrangers, les partenariats public-privé et les pratiques comptables;
- i) *A demandé* au secrétariat de communiquer des informations supplémentaires sur le rôle et les responsabilités des coordonnateurs nationaux et du Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques dans le cadre de l'exécution du projet;
- j) *A prié* le secrétariat de communiquer le plan de travail pour la première année de l'exécution du projet aux coordonnateurs nationaux avant le 30 juin 2007.
